



Mairie de Puy Sanières

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2022 A 18 H 30
SALLE MAUD FONTENOY

L'an deux mil vingt deux, le vingt- cinq octobre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BRUNNER Pascal, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, DELPHIN Arnaud, LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel.

Excusés, absents : SOUSSEING Francelise

Secrétaire de séance : GROSJEAN-BRUNNER Agnès

**M. Le Maire informe le Conseil de la démission de Thierry Belline
Présentation de Gwenaelle Brouhouet, secrétaire en formation.**

Ordre du jour :

- 1) *Approbation procès- verbal du conseil municipal du 19 juillet 2022*
- 2) *Point sur les travaux*
- 3) *Point financier/Avancement des projet en cours : demandes de subventions*
- 4) *Convention avec TOTEM (ancienne convention Orange pour relais téléphonie à Pierre Plate)*
- 5) *Convention avec le Parc des Ecrins*
- 6) *Convention Syme Energie 05 : rénovation énergétique logement communal. Demande de subventions*
- 7) *Crise énergétique : adaptation horaires éclairage public, illuminations de Noël*
- 8) *Location plate- forme à Pierre Plate pour Omexom*
- 9) *Projet de partenariat sportif avec Téo Lamboray*
- 10) *Rapport assainissement communauté de communes*
- 11) *Achat friteuse professionnelle pour local barbecue*
- 12) *Retour questionnaire public*
- 13) *Information bibliothèque : convention réseau*
- 14) *Demande Conseil Départemental pour financement équipement*
- 15) *Refacturation broyage des déchets verts à la commune de Puy Saint Eusèbe*
- 16) *Nomination interlocuteur sécurité incendie et coordonnateur communal du recensement de la population*
- 17) *Congrès des Maires : 22 au 24 novembre 2022 à Paris*
- 18) *Questions diverses*

1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2022

Le conseil approuve le compte-rendu à 7 voix pour, 2 abstentions (conseillers absents à cette réunion)

2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours

- Travaux de rénovation de la cage d'escaliers (peinture) et des menuiseries des logements communaux du presbytère effectués par l'entreprise Baille (pas de travaux depuis plus de 10 ans).
- Entretien courant des captages et des réservoirs d'eau potable. Entretien stations d'épuration : relance du service assainissement de la communauté de communes concernant le nettoyage des mauvaises herbes : vigilance particulière à apporter.
- Fibre : la mairie est maintenant raccordée.

3) Point financier/Avancement des projet en cours : demandes de subventions

Michel Maraval fait le point sur la trésorerie de la commune qui s'élève à 320 000 € à ce jour
Il présente avec Le Maire

- **Un tableau** des recettes et des dépenses aux membres du Conseil.
- **Les travaux en cours** et à venir (rénovation thermique du logement communal des Truchets, travaux à l'église et créations des parking du Serre et des Bouteils. A ces fins il convient de délibérer sur les plans de financements pour effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

PARKING DES BOUTEILS ET DU SERRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide (à 9 voix pour) de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat, selon le plan de financement suivant :

Parking des bouteils

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		29 100.00 € HT
Conseil Départemental	30 %	8 730.00 € HT
ETAT/DETR :	40 %	11 640.00 € HT
Autofinancement :	30 %	8 730.00 € HT

Parking du Serre

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		52 960.00 € HT
Conseil Régional FRAT	30 %	15 888.00 € HT
ETAT / DETR :	40 %	21 184.00 € HT
Autofinancement	30 %	15 888.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions ci-dessus énumérées et à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

ISOLATION THERMIQUE LOGEMENT COMMUNAL LES TRUCHETS : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, dans le cadre de la transition écologique et des obligations gouvernementales, de veiller à la rénovation énergétique des logements communaux. C'est pourquoi il a été envisagé, après le diagnostic effectué par le SymEnergie05 et ses préconisations, de conduire des travaux d'isolation et de remplacement du système de chauffage sur le logement communal des Truchets (ancienne école).

Sur ce dossier une discussion s'engage sur la nécessité de réaliser ces travaux. Il est précisé que cette rénovation permet de se mettre en conformité avec la loi afin de pouvoir pérenniser la location.

Une question se pose de savoir quel type de poêle sera installé par la suite (granulés ou bois), à voir selon les accords de subventions.

Le Conseil Municipal décide (à 9 voix pour) de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat, selon le plan de financement suivant :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		70 000.00 € HT
Conseil Départemental	30 %	21 000.00 € HT
ETAT/DETR	20 %	14 000.00 € HT
Conseil Régional	20 %	14 000.00 € HT
Autofinancement	30 %	21 000.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions ci-dessus énumérées et à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

TRAVAUX SUR L'ÉGLISE : PETIT PATRIMOINE RURAL NON CLASSE / DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir des travaux urgents à l'église afin d'éviter des dérangements dus à l'humidité et de pouvoir préserver le bâtiment de façon pérenne. Les derniers travaux de restauration datant de plus de 10 ans en arrière.

Le Conseil Municipal décide (à 8 voix pour et 1 abstention) d'envisager d'effectuer les travaux nécessaires à la bonne conservation de l'édifice et de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Régional selon le plan de financement suivant :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		21 258.00 € HT
Conseil Régional	50 %	10 629.00 € HT
Conseil Départemental	20 %	4 252.00 € HT
Autofinancement	30 %	6 377.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions ci-dessus énumérées et à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

- **Vitesse dans les hameaux** : les panneaux ainsi que le marquage au sol seront pris en charge par le Conseil Départemental. La solution des ralentisseurs n'est pas retenue. Feu rouge associé à un radar : vérifier la légalité.
- **Place à feux** : 2 places sont prévues à Chadenas et 1 à Pierre-Plâte. 4 devront être référencées en Préfecture avec celle de l'Ecluse.
- **Terrains communaux à la vente** : Bruno Paris fait le point sur les terrains vendus à ce jour (deux) trois restent à finaliser chez le notaire.

4) Convention avec TOTEM (ancienne convention Orange pour relais téléphonie à Pierre Plate)

Bruno Paris informe le conseil de la nouvelle convention avec TOTEM qui se substitue à Orange pour l'antenne relais à Serre-Pierra. Le conseil municipal n'étant pas d'accord avec le taux d'indexation de 1 % pour le calcul de la redevance annuelle, demande à TOTEM de revoir sa proposition en prenant comme mode de calcul le taux d'indexation des loyers.

5) Convention avec le Parc des Ecrins

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des objectifs de la Charte du Parc National des Ecrins, celui-ci propose une convention ayant pour objet de fixer les termes du partenariat entre la Commune et le Parc National des Ecrins pour la mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux